



Corée du Nord : la non-prolifération nucléaire prise au piège

Chaque jour apporte son lot de provocations. Le 3 septembre 2017, ce fut l'annonce, d'un sixième essai nucléaire souterrain ! Il s'agirait d'une bombe à hydrogène d'une puissance estimée de 100 à 150 kilotonnes. Cette bombe serait « miniaturisable » et installable sur le missile balistique intercontinental expérimenté il y a peu.

Même si les déclarations des dirigeants nord-coréens sur la capacité militaire de leur État contiennent des « intoxications médiatiques », force est de constater des « progrès » dans le développement de leur « force de frappe ».

Une question se fait donc de plus en plus angoissante : un conflit nucléaire est-il redevenu possible avec toutes les conséquences planétaires qui seraient immédiatement engendrées ?

La Corée a connu la guerre, durant trois ans, du 25 juin 1950 au 27 juillet 1953. Elle opposa la République de Corée au Sud soutenue alors par les Nations Unies sous influence US, à la République populaire démocratique de Corée au Nord soutenue par la Chine et l'Union soviétique. Il en résulta le conflit le plus meurtrier depuis la capitulation de l'Allemagne et du Japon, avec même, moins de dix ans après Hiroshima et Nagasaki, la menace d'un bombardement nucléaire préconisée par le général Mac Arthur pour établir une barrière radioactive avec la Chine !

Cela ne s'oublie pas. Les Nord-Coréens, même s'ils jouent les bravaches, se considèrent comme encerclés et leurs dirigeants jouent la pérennité de leur régime.

Si guerre il devait y avoir, ce serait sans l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU. La Chine et la Russie opposeraient leur veto. Les intérêts chinois et russes sont géographiquement trop voisins pour qu'ils puissent accepter plus qu'une condamnation formelle de la Corée du Nord, laquelle ne pourra, sauf suicide collectif, s'engager seule contre les États-Unis et leurs alliés.

Des deux protagonistes, Donald Trump et Kim-Jong-Un, le plus irresponsable et donc le plus dangereux, n'est-ce pas celui qui mettra l'autre dans l'obligation de passer à l'acte et donc à la guerre tout court ?

Pour sortir de cet engrenage insensé dans lequel aucun chef d'État ne doit entraîner son pays, il n'est que deux voies complémentaires : l'ouverture de négociations et... l'abolition des armes nucléaires.

Il en sera nécessairement question au cours de la 72^e session de l'Assemblée générale de l'ONU qui débute le 12 septembre

à New York. Donald Trump, doit y intervenir le 19 septembre, la veille même de l'ouverture à la signature du traité d'interdiction des armes nucléaires, adopté le 7 juillet dernier.

Il s'agit là d'une confrontation entre le faible — la Corée du Nord — qui peut nuire, et le fort — les États-Unis — qui ne peuvent agir sans mettre leurs alliés en péril. On voit bien que ni les sanctions, ni la gigantesque force de dissuasion nucléaire des USA, ne bloquent la prolifération nucléaire et les menaces, et que la vanité des décideurs peut élever, jour après jour, le niveau des risques d'enclenchements irréversibles. Aucune puissance ne doit pouvoir décider seule du sort du monde, soit directement (comme il advint, en Irak, par la seule volonté des États-Unis), soit indirectement (comme le recherche la Corée du Nord,

pour se faire reconnaître le statut d'invulnérabilité supposée des États dotés d'armements nucléaires).

Mais à la différence de la précédente crise de la prolifération nucléaire avec l'Iran qui s'est dénouée en juillet 2015 après douze ans de négociations, la Corée du Nord possède déjà la bombe atomique. Demander qu'elle mette fin à son programme nucléaire pour ouvrir des négociations ne peut que

conduire à une impasse avec une prolifération accrue, ou... à la guerre.

Ne faut-il pas commencer par reconnaître cet état de fait pour pouvoir aborder la question qui fâche ? À savoir celle de l'article VI du Traité de non-prolifération (TNP), de l'engagement pris par les puissances nucléaires de négocier « de bonne foi » l'élimination de leurs arsenaux ?

C'est bien tout l'enjeu du traité d'interdiction des armes nucléaires qui concerne le droit des États non dominants à dire précisément le droit, un droit contraignant pour tous. Et l'obligation des États dominants à respecter la démocratie dont ils se réclament. C'est historique et pas seulement à cause de l'objet du traité.

Une course contre la montre, ou plutôt contre la mort, est engagée : si les 122 États (sur 193) qui ont approuvé le traité le ratifient à partir de l'automne prochain (rappel : le traité entrera en vigueur 90 jours après le dépôt du cinquantième instrument de ratification), nous entrerons dans un nouvel âge des relations internationales, non pas celui où ce sont les plus forts qui ont toujours, *in fine*, le dernier mot mais celui qui mettra la sécurité humaine au cœur de ses préoccupations.

Jean-Pierre Dacheux et Patrice Bouveret

L'arme nucléaire interroge le psychanalyste

Questions contemporaines sur la destructivité, le sujet et le groupe*

Madeleine Caspani-Mosca, médecin et psychanalyste, apporte un éclairage nouveau sur la violence ultime que représente l'arme nucléaire. Dans ce livre — que tous ceux qui s'opposent à cet arme doivent lire —, elle montre avec une grande clarté « comment la bombe s'infiltré dans les interstices de notre psychisme ». En effet, la dissuasion nucléaire n'est qu'une illusion mais qui a toutes les qualités d'une addiction psychologique, comme le montre la difficulté d'ouvrir le débat sur son rôle comme facteur de paix.

Les armes nucléaires réveillent nos angoisses les plus profondes et mobilisent des défenses puissantes qui viennent annihiler la prise de conscience du danger réel et contribuer à préférer alors évacuer la question. L'analyse de Madeleine Caspani-Mosca apporte un éclairage sur la torpeur dans laquelle nous sommes collectivement et des pistes pour en sortir.

P. B.

*Paru aux Éditions Mimésis, 2017, 90 p., 10 euros

Vers un monde sans nucléaire

Du 2 au 4 novembre va se dérouler à la Bourse du travail de Paris le troisième Forum social mondial anti-nucléaire. Objectif de ce FSM thématique : partager nos expériences et chercher ensemble les moyens d'agir pour l'émergence d'un monde sans armes nucléaires et sans production d'énergie d'origine nucléaire.

Plusieurs ateliers concerneront spécifiquement la lutte contre le nucléaire militaire. Abolition des armes nucléaires-Maison de Vigilance animera un atelier avec la présence de plusieurs activistes anglais et allemands.

POUR EN SAVOIR PLUS ET PARTICIPER :

wsfnonuke.org

ACTION DE VIGILANCE POUR L'ABOLITION DES ARMES NUCLÉAIRES

Vendredi 6 octobre et 3 novembre 2017

jeûne et présence d'interpellation devant le ministère des Armées à Paris

- de 8 h à 9 h, entrée du ministère, 60 boulevard du Général Martial Valin (M° Balard) ;
- entre 9 h et 12 h, rendez-vous au café-tabac « Le Balard », angle place Balard et avenue Félix-Faure ;
- de 12 h à 13 h, entrée du ministère ;
- de 16 h à 17 h, entrée du métro Balard.

En soutien à l'action non-violente sur place, vous êtes invité-e-s à jeûner sur votre lieu de vie ou à être en union de pensée avec les jeûneurs.

Dans un cas comme dans l'autre, faites-le savoir si possible au plus tard l'avant-veille à : [<marie-claude.thibaud@wanadoo.fr>](mailto:marie-claude.thibaud@wanadoo.fr) ou au 06 71 60 05 46

Retrouvez les photos des précédentes actions : <https://goo.gl/photos/kFF35fCw1Z4hkruU7>

Succès du jeûne-action international 2017...

Sur Paris, nous étions une centaine de participants, dont une quarantaine de jeûneuses-jeûneurs. Notre présence était particulièrement visible cette année avec un dirigeable en forme de bombe au-dessus de nos activités. Un bilan succinct illustré de photos des actions qui se sont déroulées dans les différentes villes, est disponible sur notre nouveau site internet.

Un stage de formation de clowns activistes a permis une action originale le 8 août : un groupe de clowns est entré brièvement au siège du parti La République en marche avant d'être délogé — après un simple contrôle d'identité — par une cinquantaine de policiers arrivés en urgence.

... mais répression à l'encontre d'un participant

Sauf que, quelques semaines plus tard, Rémi Filliau, un des participants à l'action, reconnu comme militant non-violent œuvrant depuis plusieurs années aux côtés du Collectif des désobéissants, a été convoqué par le commissariat et mis en garde à vue durant 21 heures et inculpé de « rébellion » !

Rémi Filliau sera donc jugé au Tribunal de grande instance de Paris le 15 décembre 2017 à 9 h à la 28^{ème} Chambre. **Il a besoin de notre soutien à tous !** Un rassemblement pacifique et non-violent aura lieu à partir de 8 h 30 devant le Tribunal de grande instance de Paris, 10 boulevard du Palais à Paris (métro Cité). Des actions de solidarité sont prévues. Nous contacter.

Rémi risque jusqu'à 15 000 euros d'amende et un an de prison, suite aux allégations mensongères d'un policier l'accusant de violences à son encontre ! Une vidéo montre que Rémi n'a en aucun cas pu « marcher » sur le policier qui le maintenait fermement au sol, contrairement à ce que ce dernier prétend...

Déjà en 2016, suite au *die in* effectué devant le siège du parti Les Républicains pour exiger l'abolition des armes nucléaires, Rémi s'était retrouvé — avec Sophie — traîné devant le tribunal pour avoir collé des autocollants sur la vitrine des Républicains et condamné pour cela à une peine de 350 euros avec sursis.

Le gouvernement souhaite-t-il à travers ces procès politiques à répétition, décourager les militant(e)s à manifester leur refus des armes nucléaires ?

Découvrez notre nouveau site Internet :

<http://abolitiondesarmesnucleaires.org/>

Abolition est la lettre d'information gratuite publiée par l'association « Abolition des armes nucléaires—Maison de Vigilance », née de la fusion en 2016 de la Maison de Vigilance et du collectif Armes nucléaires STOP.

Pour la recevoir, envoyer une demande à : [<abolitiondesarmesnucleaires@orange.fr>](mailto:abolitiondesarmesnucleaires@orange.fr) ou par courrier : 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Soutien financier par chèque ou virement, IBAN : FR76 4255 9000 6941 0200 3405 334

Directeur de publication : Jean-Pierre Dacheux • ISSN 2554-3407 • Mise en page et impression par nos soins • Dépôt légal à parution • septembre 2017